Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 36 (1891)

Heft: 10

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Archiviste:

Masson, Paul, fourrier du génie.

Adjoint:

Soguel, Jacques, serg. d'inf.

Vous priant, chers camarades, de bien vouloir en prendre acte, nous vous présentons nos salutations amicales et patriotiques.

Au nom du Comité central:

Le 1er secrétaire,

Le président,

Le 2^{me} secrétaire,

Eug. Buffat,

Gust. Douillot,

Jean Erne,

fourrier d'administ. serg.-major d'artillerie.

caporal d'inf.

-CARO

BIBLIOGRAPHIE

Illustrazione Militare Italiana. Directeur Cav. Quinto Cenni, Milan. - Nºs 131-138.

Monument et anniversaire de la bataille de San Martino et Solferino. — Les trois expositions de Milan. — Camps et manœuvres en Italie et en France. — La grande revue alpine de Mondovi. — La Croix-Rouge italienne, grande planche coloriée et vignettes diverses. — Lancement de la Sicilia à Venise. — Portraits du général d'Oncieu de la Batie, de Pierre Lotti, des colonels Michel, Sabattini, Ceresole, des principaux généraux français des dernières manœuvres. — La cavalerie suisse. — La cavalerie allemande traversant les rivières.

OUVRAGES REÇUS

Reglementarische Studien, par W. von Scherff, général d'infanterie en disponibilité. — Berlin, Bath, éditeur, 1891. 1 broch in-8° de 130 pages. Prix: 2 marcks.

Eléments de photogrammétrie. Application élémentaire de la photographie à l'architecture, à la topographie, aux observations scientifiques et aux opérations militaires, par le commandant Legros. 1 vol. in-8° de 272 p. Paris, 1892, Société d'éditions scientifiques.

Navigation aérienne. Communication faite au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, par Charles Sibillot. 1 broch. in-8° de 30 p. Limoges, 1891. Imprimerie Herbin.

Etudes militaires, par Fernando Maya, capit. de cavalerie. 1 vol. in-8° de 300 p. environ. Porto 1891. A.-J. Alves, éditeur.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a nommé M. Ulrich Wille, de la Sagne (Neuchâtel), actuellement instructeur en chef de la cavalerie, à Zurich, aux fonctions de chef de cette arme, en remplacement du colonel Zehnder, démissionnaire. En outre, il a décidé, en prévision d'une prochaine revision de l'organisation militaire fédérale, de ne pas repourvoir, pour le moment, au poste d'instructeur en chef de la cavalerie, mais de laisser également la haute direction de l'instruction au colonel Wille.

Chacun reconnaîtra que le choix fait de M. le colonel Wille pour les nouvelles fonctions qui lui sont attribuées est tout naturel; mais la décision du Conseil fédéral de ne pas repourvoir au poste d'instructeur en chef et d'admettre le cumul est-elle régulière?

Neuchâtel. — Voici l'appel que le comité d'organisation du tir cantonal neuchâtelois, au Locle, adresse aux sociétés de tir et aux tireurs :

Messieurs et chers concitoyens,

Le Locle a réclamé l'honneur de rouvrir la série des tirs cantonaux, interrompue depuis la belle fête de 1886 à la Chaux-de-Fonds. Sa demande a été accueillie favorablement. Ensuite d'une décision du comité cantonal, le tir cantonal neuchâtelois de 1892 aura lieu au Locle.

Le comité d'organisation composé de quatre membres, et les comités spéciaux, au nombre de onze, sont régulièrement constitués et ont commencé leur travail.

La date du tir a été fixée à la fin du mois de juin ou au commencement de juillet 1892. Cette époque nous était indiquée tout naturellement, pour éviter la coïncidence du tir fédéral de Glaris, afin que les deux fêtes ne se portent pas mutuellement préjudice.

Le comité profitera de toutes les expériences et observations faites jusqu'à ce jour pour donner au tir une organisation aussi pratique et aussi complète que possible. Il tiendra compte des vœux émis à l'occasion des derniers tirs fédéraux ou cantonaux, et s'efforcera de satisfaire les goûts différents et les intérêts de tous les tireurs.

Chers concitoyens,

C'est avec une entière confiance dans le succès complet du tir cantonal neuchâtelois de 1892, que nous vous invitons à prendre part à cette fête nationale. Préparez-vous à y venir en grand nombre, Neuchâtelois, confédérés et amis des pays voisins! La Mère-Commune des montagnes neuchâteloises vous prépare une réception fraternelle et cordiale. La vieille hospitalité montagnarde n'a pas dégénéré : notre population tout entière attend avec impatience l'occasion de l'exercer une fois de plus envers ses hôtes de l'an prochain.

Dans l'espoir que vous ferez à notre appel un accueil favorable, nous vous présentons, messieurs et chers concitoyens, nos salutations patriotiques.

Glaris. — Dans une réunion du comité de la société suisse des carabiniers, il a été question de l'introduction du nouveau fusil au tir fédéral de Glaris. Il n'en sera fait qu'un essai limité.

Le comité de tir propose au comité d'organisation que le tir fédé-

ral ait une durée n'excédant pas onze jours, et que la date en soit fixée du 10 au 20 juillet.

— Le Conseil fédéral a procédé comme suit à la nomination des

commandants des 4 corps d'armée nouvellement formés :

I^{er} corps: colonel-div. Geresole; II^e col.-div. Feiss; III^e col.-div. Bleuler; IV^e col.-div. Wieland. Ainsi les commandements des trois divisions 1, 6, 8, sont vacants.

France. — La direction du génie militaire de Belfort a décidé, après avis conforme du comité supérieur de la défense et autorisation du ministre de la guerre, la construction de nouveaux travaux de défense aux environs de la place de Belfort.

Ces travaux, dits ouvrages d'infanterie, seront au nombre de six et

devront être construits sur la rive droite de la Savoureuse.

Il est probable que ces ouvrages ont pour but de soutenir et de renforcer le fort du Salbert, dont l'importance est, au point de vue de l'ensemble stratégique de la trouée de Belfort, de premier ordre.

Le génie militaire est actuellement en pourparlers avec la ville

pour l'acquisition des terrains.

Pour ce qui est des autres travaux actuellement en cours, ils touchent à leur fin.

L'ensemble du réseau ferré stratégique est presque complet, sauf en ce qui concerne la section de ligne de la place au fort de Salbert

et quelques autres tronçons.

D'autre part les projets en question ne sont que la suite de l'ensemble d'un plan conçu dès 1875, lequel une fois exécuté fera de Belfort la place de guerre la plus puissante, tant par ses moyens défensifs que par les ressources qu'elle offrira à une armée susceptible de prendre une vigoureuse offensive.

Les projets actuels consistent à faire de certains ouvrages de premier ordre de véritables groupes indépendants en les appuyant d'ouvrages d'ordre secondaire; autrement dit, il s'agit de construire de nouveaux forts, mais de catégorie moindre et qui seront comme des accotements aux grands forts. Ils doivent pouvoir recevoir des effectifs d'infanterie et donner en même temps à ceux-ci un abri très sûr. C'est pour cela sans doute qu'on les dénomme forts d'infanterie.

Ces forts d'infanterie nouveaux seront tous situés à l'ouest de la forteresse proprement dite, entre le fort de Giromagny et celui du mont vaudois; on en groupera quelques-uns autour du fort de Salbert. Ils occuperont une étendue de prés de cinq hectares, dont on débat actuellement les prix avec la municipalité belfortaine.

(Lyon républicain.)

Belgique. — On lit dans Le Nord:

Des batteries de l'artillerie de forteresse ont été désignées pour le service des forts de la Meuse. Les coupoles sont en place, les pièces vont être montées sur affût, et tout cela doit être entretenu. Ces batteries seront logées à Namur et à Liége, parce que les locaux établis sous la masse de béton sont insalubres et ne seront occupés qu'en temps de guerre. Si l'on consulte la carte, on voit que la distance des forts aux casernes de Liége et de Namur est considérable. Les artil-

leurs passeront donc une partie de leur journée à faire le trajet entre la ville et leur fort. Il est vraisemblable qu'on ne maintiendra pas une organisation aussi défectueuse, et que des locaux seront construits pour le temps de paix dans le voisinage des forts. Il fait noir comme dans un four sous la masse de béton et la lumière électrique devrait être allumée en permanence si les troupes occupaient le fort; cela coûterait plus cher que de bâtir des logements au dehors. L'intérêt de ces observations résulte du débat prochain sur le coût des fortifications de la Meuse.

D'autre part, le Journal de Genève publie :

Le correspondant bruxellois de la *Meuse* révèle l'existence d'une brochure très intéressante du colonel Lahure, décédé récemment, et qui n'a été tirée qu'à vingt exemplaires. Dans cette brochure, le colonel raconte ses impressions au cours du voyage à Berlin où il accompagna, en octobre 1890, le roi Léopold et où il rencontra le maréchal de Moltke. Il eut avec lui dans un dîner un entretien. Le maréchal, à propos du général Brialmont, lui dit à brûle-pourpoint:

— Mais pourquoi donc fortifiez-vous la Meuse?

J'avoue que cette question, écrit le colonel Lahure, me venant d'une telle personnalité, m'a paru aussi énorme et intéressante qu'elle était soudaine. Durant un instant, rapide comme l'éclair, je me souvenais de tout ce qui s'était dit et écrit à ce sujet en Belgique et en France, lorsqu'on prétendait que nous fortifiions la Meuse sur l'injonction de l'Allemagne, tandis que voici le chef de la stratégie allemande me demandant: « Pourquoi fortifiez-vous la Meuse? »

— Mais, monsieur le maréchal, lui dis-je aussitôt, sans être dans les secrets des dieux, je suppose que nous fortifions la Meuse afin d'affirmer, pendant la paix, notre ferme volonté de maintenir notre indépendance nationale, et, en cas de guerre, pour servir d'appui aux

opérations de notre armée.

Votre armée? Mais, dans les conditions où elle se trouve, toute l'armée que vous pourrez mobiliser sera nécessairement absorbée, dès le début, par vos fortifications d'Anvers et de la Meuse. Vous n'aurez plus d'armée de campagne ou si peu!... Et, pourtant, que ferez-vous sans armée de campagne? Vous le savez, c'est l'armée de campagne qui décide du sort et de l'honneur des Etats, bien plus que les positions fortifiées. Une partie au moins de vos fortifications de la Meuse semble tournée contre nous, et cependant je crois que ce n'est pas de notre côté que viendra le danger: c'est votre autre voisin que vous avez à craindre. Les fortifications seront une charge pour vous aussi longtemps que vous ne pourrez pas mobiliser soixante-dix mille hommes de plus. Et vous ne pourrez le faire que par les institutions de recrutement qui conviennent à notre époque...

Et le maréchal conclut: « Il est de l'intérêt de votre pays de se doter d'une forte organisation militaire, et je crains bien qu'il n'ait à

se repentir un jour de ne pas l'avoir suffisamment compris. »

Il est à remarquer que l'opinion publique actuelle en Belgique tend à comprendre la justesse de l'observation du maréchal, Malheureusement, l'accord est loin d'être établi entre les partisans du nouveau système de recrutement.